



INADMISSIBLE !!!

En 2010 retour possible en mesures catégorielles : 2,4 M€. Retour réel : 0€

Pas de PSR pour les Adjoints, pas de NES B administratif en 2010

La RGPP à l'ONF ou le poker menteur

Petit rappel tout d'abord : La RGPP impose à l'ONF, comme à tous les opérateurs de l'Etat, le non remplacement d'un départ à la retraite sur 2. Cependant, cette disposition a une compensation puisque la moitié des économies réalisées, sont théoriquement redonnées aux personnels sous forme de mesures catégorielles. C'est l'engagement du Président de la République.

C'est ainsi que pour 2010, le SNPA avait pu obtenir que la PSR des Adjoints soit revalorisée de 880 € (*nous demandions 1200 €*) et que le NES (nouvel espace statutaire) puisse être mis en application dès le mois de juillet 2010, pour la catégorie B administrative.

Une enveloppe de 2.4 M€ était inscrite au budget 2010, le DG et la DRH s'étaient engagés.

Cependant, nous sommes un Etablissement sous tutelle, et les textes nécessaires à l'application de ces mesures catégorielles doivent être signés par l'Etat. Or ils sont bloqués depuis l'été dans les circuits ministériels !

Pendant ce temps, le temps a passé, l'arrêté et le décret ne sont toujours pas signés, et l'enveloppe, non utilisée, est passée aux oubliettes. Ces deux mesures sont réinscrites au programme des mesures catégorielles 2011.

De qui se moque t-on ?

Le SNPA vous laisse apprécier, au passage, la considération dans laquelle sont tenus les Gestionnaires Administratifs, quant à des mesures censées « compenser » les effets quotidiennement néfastes des suppressions de postes dans le Soutien. C'est ça la RGPP à l'ONF.

Le Directeur Général reconnaîtra toutefois à l'issue de notre intervention en CA qu'il n'est pas normal que les retours sur RGPP ne soient pas utilisés, que le SNPA a raison de le dénoncer, et que cela ira mieux en 2011...

Cela ne coûte pas cher de le dire !

**Le SNPA rappelle que nous ne sommes pas encore au 31 décembre 2010
et qu'il reste 2 semaines pour faire paraître ces textes.**

C'est en ce sens que le SNPA vient d'adresser le courrier joint au Directeur Général.

*Pour le SNPA, la confiance et la transparence ont un prix :
Versement des 880 € pour les Adjointes administratifs en 2010
Publication immédiate du décret NES pour les SA*

Lettre adressée ce jour au Directeur Général

Monsieur le Directeur Général
de l'Office National des Forêts

Paris le 17 décembre 2010

Monsieur le Directeur Général,

Le projet d'arrêté revalorisant la PSR des Adjointes administratifs de 880 € et le projet de décret permettant l'application du nouvel espace statutaire (NES) pour les Secrétaires Administratifs ont été soumis à l'avis du CTPC du 11 mai 2010.

Or à ce jour, ces 2 textes ne sont toujours pas publiés au Journal Officiel, ce qui empêche la mise en œuvre de ces mesures.

L'administrateur du SNPA a souligné cet état de fait inadmissible lors du Conseil d'administration du 15 décembre dernier, demandant aux tutelles présentes de tout mettre en œuvre pour une publication avant le 31 décembre 2010.

Le SNPA prétend que si la volonté politique existe vraiment les tutelles peuvent agir pour que ces mesures prennent effet au titre de 2010.

Le SNPA estime que l'Etat a une obligation morale, au regard même de l'engagement du Président de la République, car comment peut-il promettre que la moitié des sommes économisées par les suppressions d'emplois seront reversées aux personnels sous forme de mesures catégorielles et imposer à l'ONF une année blanche.

En effet l'ONF de par les suppressions d'emploi qui lui sont imposées est autorisé à mettre en œuvre des mesures catégorielles jusqu'à hauteur de 2,4 M€. A ce jour, aucun euro n'a été versé, ce qui est inacceptable, d'autant plus que la suppression des postes supérieure en 2010 à ce qu'imposait la RGPP a très fortement touché les Gestionnaires administratifs.

Le SNPA vous demande de tout mettre en œuvre pour la publication et une application de ces textes en 2010.

L'attente des personnels est très forte, la déception le serait encore plus, ce qui obérerait durablement - tant pour les personnels que pour le SNPA qui a porté ces revendications - la confiance que vous souhaitez développer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général
Signé Marc Coulon